

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 137

présenté par

Mme Rousseau et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 2

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« afin de relancer la natalité française et le renouvellement des générations comme principal moyen de pérennisation du système des retraites »

les mots :

« visant à construire un système de protection sociale dont la vocation est de supprimer les inégalités fondées sur le genre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste réitère un principe simple : « le ventre des femmes n'est pas la variable d'ajustement des politiques publiques en général et du financement du système de retraites en particulier ».

Le présent amendement du groupe Écologiste vise à supprimer la mention à une politique nataliste pour relancer le financement du système de retraite et à orienter les travaux de la conférence de financements vers des politiques publiques qui tendent à réduire les inégalités plutôt qu'à les aggraver.